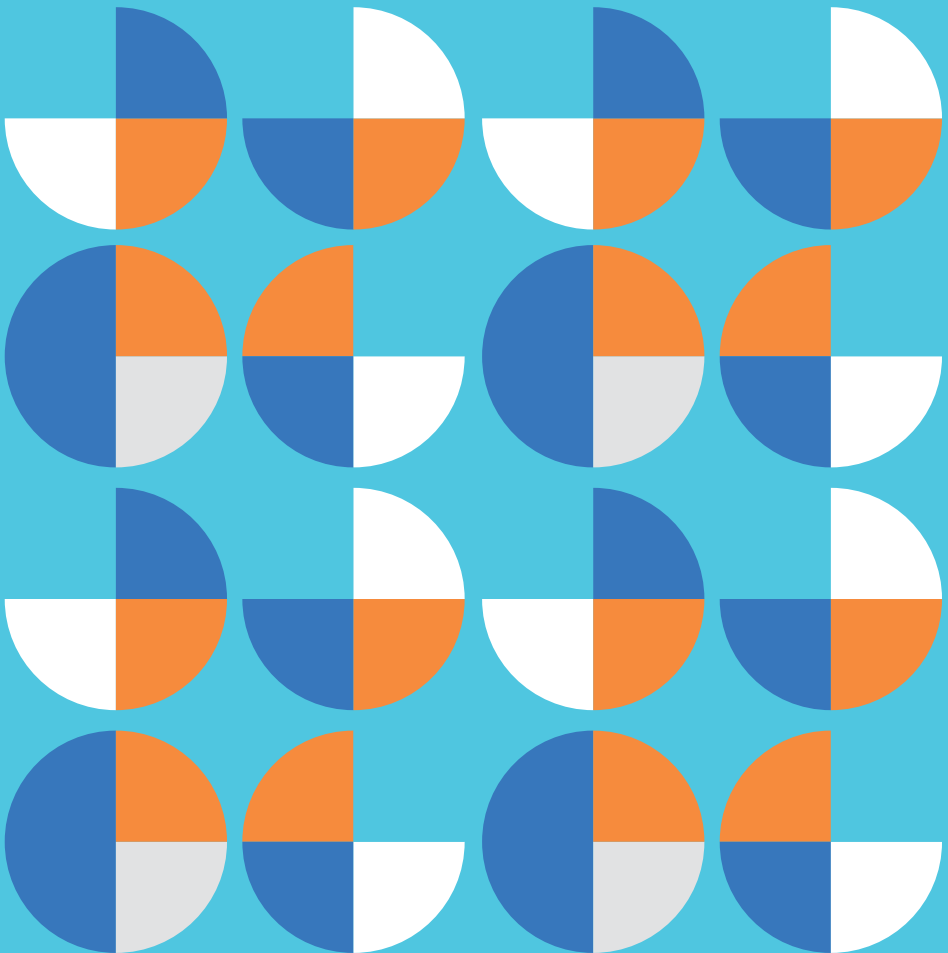


Réalités

socio-économiques

des adhérents du pôle régional

des musiques actuelles en Picardie



Éditorial

Né il y a dix ans déjà, Le Patch - pôle régional des musiques actuelles en Picardie, connaît aujourd'hui un tournant important de son existence associative. Depuis plusieurs mois, ses adhérents se sont engagés de façon volontariste dans un travail de coopération afin de définir de nouvelles façons de faire, tout en structurant une filière en régulière mutation. Réflexion sur la création, l'accompagnement, les pratiques, l'éducation artistique, l'économie ou l'emploi ; les réalités des organisations de notre territoire sont plurielles et appellent des réponses adaptées. Le Patch fédère désormais vingt structures réparties dans l'Aisne, l'Oise et la Somme. Il était aujourd'hui nécessaire, à l'aube d'une recomposition des territoires, de disposer d'éléments permettant une meilleure identification des enjeux, en somme, de mieux se connaître pour mieux travailler.

Depuis sa création, le pôle régional s'interroge sur la production de données comme outil de lecture de la filière des musiques actuelles en région. L'assimilation de ce type de travail à une simple production de chiffres n'a disparu qu'il y a peu, pour enfin bénéficier d'un terrain coopératif où la démarche *bottom up* a porté ses fruits, petit à petit, sereinement, sûrement. La construction de la confiance, de la reconnaissance et du dialogue ont été les clés de l'exploration collective et de l'efficacité associative.

Solidarité, efficience de l'action, spécification, responsabilité sociale des organisations, durabilité, lien aux politiques publiques et à l'intérêt général, les acteurs picards des musiques actuelles travaillent en direction d'un objectif commun : la défense d'une diversité culturelle et de la structure de la filière. La mise en place d'une Observation Participative et Partagée (OPP), première du type en Picardie, traduit la volonté de construction concertée et affiche l'ambition de diriger de façon innovante le territoire Picardie-Nord Pas de Calais dans la voie d'une participation culturelle structurée et structurante.

Saluons donc adhérents et salariés dans cette démarche qui présage d'un avenir collectif grand ouvert à nos futurs collègues et abordé avec sérénité et clairvoyance.

Lucas Blaya
Président du Patch

Sommaire

Éditorial	3
Avant-propos	5
1/ Activités des structures.....	6
2/ Ressources humaines dans les structures	12
3/ Données budgétaires	18
4/ Focus : action culturelle et musiques actuelles	22
Conclusion	24
Chiffres clés.....	25
Remerciements	26

Avant-propos

Contexte, objectifs et périmètre de l'enquête

L'observation du secteur musical est issue des travaux de l'actuelle Fédélima et déjà initiée dans certains pôles régionaux des musiques actuelles.

Elle est une des missions du Patch, et poursuit différents objectifs :

- **Renforcer l'interconnaissance** des structures adhérentes, **consolider la coopération** et la mise en réseau des acteurs du secteur ;
- Produire des données sur la filière des musiques actuelles en région et **identifier les enjeux du secteur** à moyen et long terme ;
- **Gagner en visibilité** auprès des pouvoirs publics et les accompagner dans leurs décisions ;
- Développer l'observation en région afin de **permettre la comparaison et l'échange inter-secteur** et extraterritorial.

L'enquête présentée dans ce livret constitue le premier temps d'une observation qui vise à **s'inscrire dans la durée**. Elle porte sur les **données 2014 des structures adhérentes** afin de saisir en priorité les enjeux actuels du pôle régional.

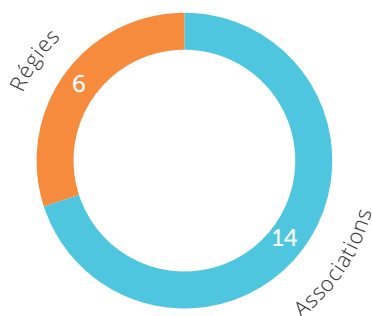
Méthodologie : une Observation Participative et Partagée

L'observation participative et partagée (OPP) repose sur la **participation active des acteurs observés** et sur leur **appropriation des données** produites. Concrètement, cela se traduit par la création d'un **groupe de travail** qui participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'enquête, et ce lors des différentes étapes de l'observation, de la définition de son périmètre à la restitution des données dans la synthèse finale.

Le groupe de travail était composé de référents représentatifs des 4 commissions du Patch. En concertation avec l'équipe salariée du pôle régional, ce groupe a conçu un questionnaire portant sur les **caractéristiques générales** des adhérents, leurs **activités**, leurs **ressources humaines**, et enfin leurs **caractéristiques budgétaires**. Ce questionnaire a fait l'objet de passations individuelles en présence de la chargée d'observation : cette démarche a permis d'optimiser le taux de réponse (100% des adhérents ont complété le questionnaire), mais surtout d'**accompagner les répondants** et de recueillir les éventuelles remarques sur le questionnaire.

1. Activités des structures

Un réseau d'acteurs aux caractéristiques variées



Statuts juridiques des adhérents du Patch

Au-delà de leur intervention dans le secteur des musiques actuelles, les structures du pôle régional présentent des caractéristiques diverses, à commencer par leurs statuts juridiques : si la majorité d'entre elles sont des associations de type loi de 1901, c'est-à-dire des structures de droit privé à but non lucratif, le Patch compte également 6 équipements culturels publics, dont 4 sont régis par des communes et 2 par des intercommunalités.

Taille des associations

Au sein des associations, on rencontre des structures de tailles diverses. Alors que la plus « petite » association du réseau ne compte **3 adhérents**, la plus « grande » en compte **338** ; ces structures n'ont donc nécessairement pas le même mode de fonctionnement ni le même type d'impact sur le territoire. Cette hétérogénéité des acteurs en termes de taille est confirmée par la concentration des adhérents sur quelques structures. Parmi les structures du Patch, **5 réunissent à elles seules 80% du total des adhérents en région.**

Âge des structures

La **diversité** des acteurs du Patch tient aussi à leur âge, fortement variable d'une structure à l'autre. La **plus récente** a vu le jour en **2014**, tandis que la **plus ancienne** existe depuis **1971**, ce qui laisse supposer un **rapport différent** de ces acteurs **au territoire** sur lequel ils sont implantés.

Déterminer la date de naissance d'une structure

Si, pour les associations, nous avons retenu l'année de publication au JO, pour les régies directes, nous avons retenu la date de la première embauche dans cet équipement.

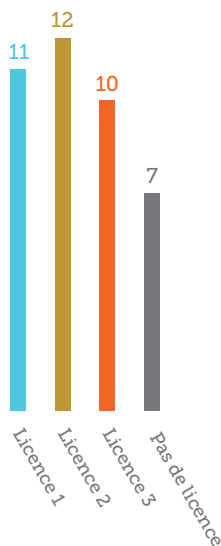
La moitié des structures a plus de 15 ans, et seulement 5 ont moins de 10 ans

Importance du spectacle vivant dans la filière

La licence d'entrepreneur de spectacles permet à toute structure publique ou privée de mener une activité dans le spectacle vivant ; elle est obligatoire à partir de 7 représentations annuelles. Le nombre d'adhérents détenteurs de licences apparaît donc comme un indicateur de la présence du spectacle vivant au sein du pôle régional.

Il est possible de cumuler les catégories de licences, ce qui est le cas de la plupart des adhérents du Patch.

2/3 des structures du Patch possèdent au moins une licence d'entrepreneur de spectacles



Nombre de structures
détentrices de licences

Labels et agréments

Le Patch compte plusieurs structures labellisées et/ou agréées :

- 3 SMAC,
- 8 structures agréées : 6 agréments Jeunesse et Éducation populaire, 6 agréments Éducation Nationale, et 1 structure agréée « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale » (ESUS).

Le label SMAC

(Scènes de Musiques Actuelles)

Créé en 1998, ce label accordé par le Ministère de la Culture confère à ces structures des missions regroupées dans un cahier des charges, au premier chef desquelles la diffusion, la création, la production, mais aussi l'accompagnement de projets et la ressource, ainsi que la médiation auprès des populations et l'établissement de partenariats sur le territoire d'implantation et au sein des réseaux professionnels nationaux et internationaux.

La licence se décline en 3 catégories d'activités :

- La licence 1 est destinée aux **exploitants de lieux de spectacles** aménagés pour les représentations publiques.
- La licence 2 s'adresse aux **producteurs de spectacles** ou **entrepreneur de tournées ayant la responsabilité du plateau artistique**, notamment celle d'employeur.
- La licence 3 est attribuée aux **diffuseurs de spectacles** ou **entrepreneur de tournées n'ayant pas la responsabilité du plateau artistique**.

Implantation territoriale des structures



Aisne

- La Biscuiterie (Château-Thierry, 02)
- La Manufacture (Saint-Quentin, 02)
- Les Caves à musique (Laon, 02)
- Les Caves à musique (Tergnier, 02)

Somme

- Cité Carter (Amiens, 80)
- Espace Culturel Picasso (Longueau, 80)
- La Briqueterie (Amiens, 80)
- La Lune des Pirates (Amiens, 80)
- La Mais'n (Saleux, 80)
- Prolifk Records (Amiens, 80)
- Radio Campus (Amiens, 80)

Oise

- Gone Prod Nord (Chantilly, 60)
- GraffHit (Compiègne, 60)
- La Grange à Musique (Creil, 60)
- La Manekine (Pont-Sainte-Maxence, 60)
- L'ASCA / Ouvre-boîte (Beauvais, 60)
- Le Palace (Montataire, 60)
- Rock'n Oise (Crépy-en-Valois, 60)
- Salle Saint Gobain (Thourotte, 60)
- Traces & Cie (Tracy-le-Mont, 60)

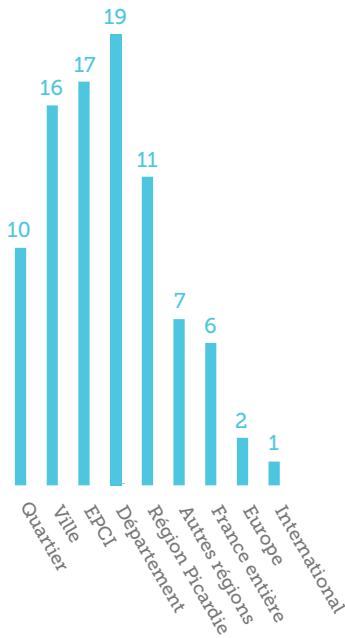
Rayon d'action des structures

Le lieu d'implantation des structures ne suffit pas à rendre compte de leur rayon d'action. Afin de déterminer ce dernier, nous avons mis en place deux indicateurs. Le premier se fonde sur la **localisation des actions** menées et la **provenance du public touché**.

Le second indicateur se base sur la **fréquence des partenariats** entre les structures et les **acteurs du territoire**.

Il donne des résultats quelque peu différents du premier : le département, qui arrivait en tête en tant que territoire de réalisation des activités, ne se place qu'en 5^e position en termes de partenariats. Ici, la **commune arrive largement en tête**, suivie du quartier, de l'intercommunalité et de la région. Les partenariats hors région sont assez marginaux, et très rares à l'international.

Nombre de structures par territoire d'intervention



19 structures sur 20 mènent des activités au niveau départemental

Adhésion à des réseaux professionnels

La dynamique territoriale est renforcée par une importante structuration de la filière, permise par l'adhésion à des réseaux professionnels.

15 structures adhèrent à un ou plusieurs réseau(x) professionnel(s) :

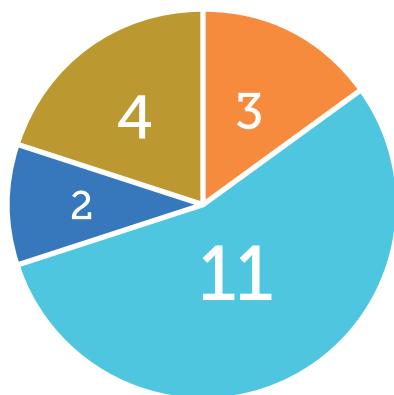
- **6 réseaux nationaux** dont la Fédélima (Fédération des lieux de musiques actuelles), le Chaïnon/FNTAV (Fédération des Nouveaux Territoires des Arts Vivants) et la FFMJC (Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture) ;

- **9 réseaux locaux** dont le Réseau de Scènes en Picardie (réseau de lieux de spectacle vivant), le Rés'O Picardie (réseau pour la diffusion de spectacles jeune public), la Frapic (Fédération régionale des radios associatives picardes) et le réseau Diva (réseau d'information pour la vie associative).

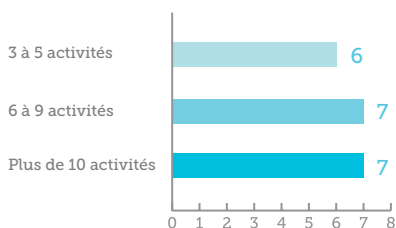
Pluriactivité des acteurs

Le Patch réunit des structures agissant sur l'**ensemble de la filière** des musiques actuelles, de la formation des artistes en amont, à la diffusion et la communication en aval.

Au sein de ces grandes familles, qui permettent surtout de déterminer l'activité principale des structures, ces dernières exercent toutes **plusieurs activités** (de 3 à 14 activités déclarées) :



Les grandes familles d'activités

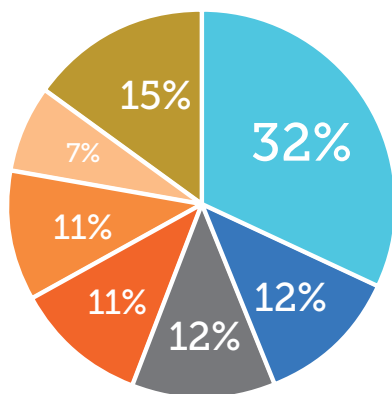


Les structures les plus **pluriactives** sont les **SMAC** - qui doivent diversifier leurs activités afin de répondre à leur cahier des charges - et les **écoles de musiques** et centres de formation, qui en plus de leurs activités de formation programment voire produisent des concerts, mènent des projets d'action culturelle, mettent à disposition leurs lieux de répétition, etc.

L'activité la plus citée est la programmation de concerts, suivie de l'action culturelle et de la mise à disposition de lieux de répétition

Pluridisciplinarité des acteurs

Champs d'intervention des structures



En moyenne, les adhérents déclarent consacrer 70% de leur activité aux musiques actuelles (de 20% pour la plus petite part déclarée, à 100%)

Poids des différents champs dans l'activité des structures



Seules 2 structures se consacrent exclusivement à la musique.

5 structures n'ont pas la musique comme champ principal d'intervention ; elles citent en premier rang le théâtre ou les médias.

Au sein de l'entrée « musique », 9 développent aussi des propositions musicales n'entrant pas dans le champ des musiques actuelles.

Esthétiques musicales

Aucune structure du Patch n'est spécialisée dans une esthétique musicale en particulier. Les esthétiques les plus citées, et donc les **plus développées** sur le territoire sont la chanson, le rock/pop et le jazz/funk, suivies de près par les musiques urbaines (hip-hop, rnb) et les musiques électroniques. Les esthétiques **les moins représentées** sont les musiques traditionnelles et les musiques du monde.

2. Ressources humaines dans les structures

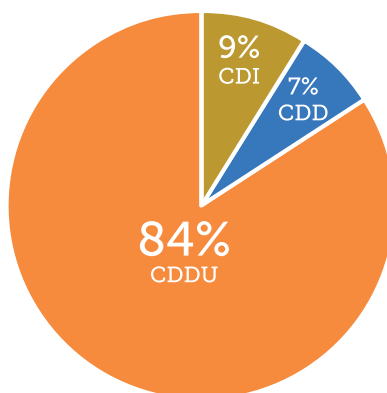
Caractéristiques de l'emploi

En 2014, 18 structures du pôle régional ont eu recours à l'emploi salarié

Les 2 structures n'ayant **pas eu recours à l'emploi** salarié sont deux **associations très récentes** (créées en 2014) dont l'activité repose actuellement sur des **bénévoles**. On note par ailleurs que l'absence de salariés dans ces structures n'est pas compensée par un nombre important de bénévoles : l'une de ces associations ne compte qu'une personne bénévole, et l'autre 14 (bien en-deçà du nombre moyen de bénévoles par structure*).

575 personnes étaient employées par les structures du Patch (81 ETP)

Hors emploi intermittent, le nombre de salariés en 2014 est ramené à **93 personnes**, correspondant à 58 ETP.



Ensemble des contrats

L'indice de temps partiel

La proportion du recours au temps partiel dans la filière peut être obtenue en rapportant le nombre d'ETP au nombre total de permanents (personnes employées en CDI et en CDD de plus de 6 mois).

Au sein des structures du Patch, ce calcul révèle qu'en 2014, **26% des salariés exerçaient à temps partiel**. À titre de comparaison, en Picardie, la même année, 22% des travailleurs du secteur culturel exerçaient leur emploi à temps partiel, tandis que cette proportion descend à 18% sur l'ensemble des actifs travaillant dans la région (tous secteurs confondus)**.

* Voir infra, p. 17

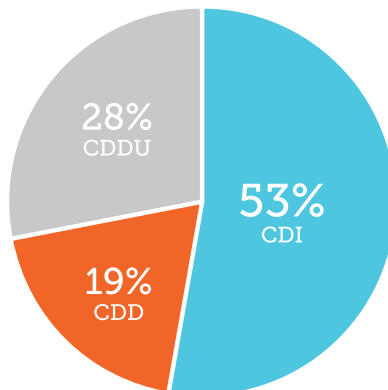
** Insee Dossier Picardie n° 7 - juin 2015

Les ETP

Le calcul des ETP (équivalents temps plein) consiste à rapporter le nombre d'heures effectuées par un salarié au nombre d'heures qu'il aurait effectuées à temps plein. Ainsi, un salarié à temps plein présent uniquement sur 6 mois de l'année correspond à 0,5 ETP, et un salarié à temps partiel (80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETP.

Les ETP permettent de comprendre l'importance du temps partiel : une différence importante entre le nombre d'ETP et le nombre de personnes employées indique que beaucoup d'entre elles travaillent à temps partiel, ce qui peut révéler une certaine précarité du secteur en termes d'emploi.

Répartition des ETP



La moitié des structures ayant recours au salariat emploie moins de 2 ETP

Emplois permanents

Emploi en CDI

15 structures ont eu recours au Contrat à Durée Indéterminée (CDI).

55 personnes étaient employées en CDI (43 ETP).

Emploi en CDD

8 structures ont eu recours au Contrat à Durée Déterminée (CDD) – hors CDD d'usage.

38 personnes étaient employées en CDD (15 ETP), dont :

- 22 en CDD de plus de 6 mois
- 16 en CDD de moins de 6 mois

Emploi intermittent

Le CDDU

Le contrat à durée déterminée d'usage (CDDU) est un CDD réservé à certains secteurs (notamment le spectacle vivant et l'audiovisuel) et à certains emplois « par nature temporaires ». Il permet à l'employeur de renouveler sans limitation et sans période de carence des contrats de courte durée. Dans le spectacle vivant, le CDDU est souvent utilisé pour l'embauche des artistes et des techniciens intermittents.

11 structures ont eu recours au CDDU :

- **354 artistes, pour 5456 heures de travail, soit 9 ETP***,
- **127 techniciens, pour 8057 heures de travail, soit 13 ETP.**

Note : le nombre d'artistes employés en CDDU ne correspond pas au nombre d'artistes programmés par les structures, puisque dans certains cas les prestations artistiques font l'objet de contrats de cession plutôt que de contrats d'engagement, auquel cas les structures ne sont pas employeurs du plateau artistique.

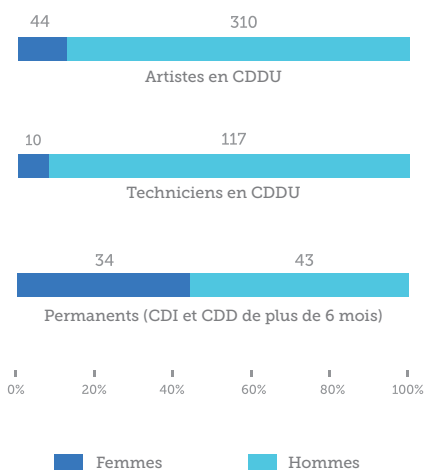
* Pour les intermittents, on calcule les ETP sur une base de 600 heures annuelles (volume horaire nécessaire pour obtenir une indemnisation au titre des annexes 8 et 10 de l'assurance chômage), et non de 1820 heures comme pour les emplois permanents.

** Insee Dossier Picardie n° 7 - juin 2015

Emploi féminin dans la filière

Sur les **354 artistes** employés en CDDU, seulement **44 (soit environ 12%) étaient des femmes**. Cette proportion est à peine plus élevée que dans les musiques n'entrant pas dans la définition des « musiques actuelles », où la part des femmes s'élève à 10% en 2014, selon une étude de la SACD. Quant aux techniciennes, elles représentent à peine **8% des techniciens** en CDDU.

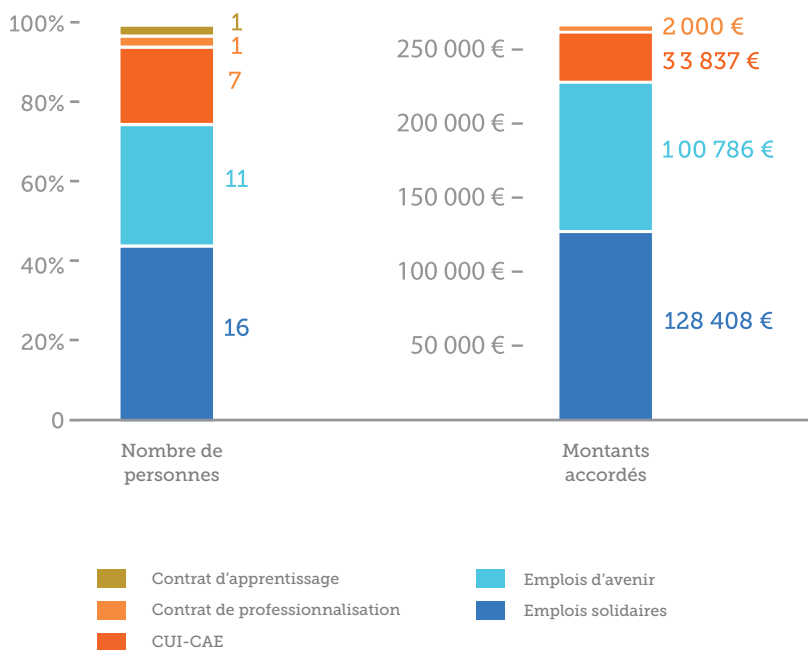
Répartition hommes/ femmes par type de contrat



On note que si la proportion de femmes dans les postes « permanents » (activités de gestion) est assez élevée, elle est très basse chez les intermittents, c'est-à-dire dans les métiers de la scène (artistiques et techniques). Pour comparaison, en Picardie, sur l'ensemble des professions du spectacle, les métiers artistiques sont exercés à 34% par des femmes, et les métiers de soutien et de gestion à hauteur de 25%**.

Dispositifs d'aide à l'emploi

2/3 des structures employant du personnel ont eu recours à l'emploi aidé en 2014

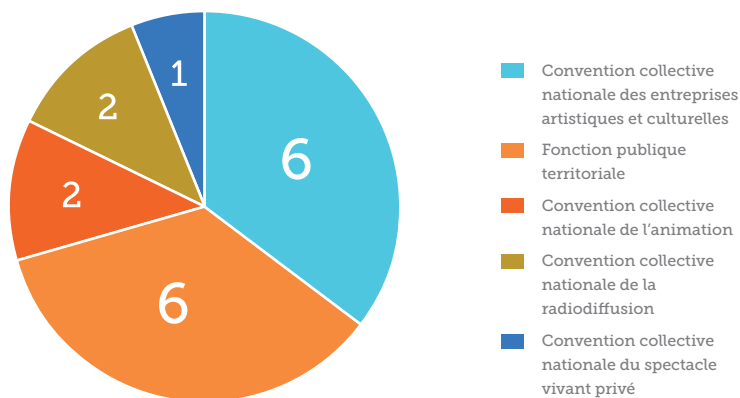


Parmi les 5 structures qui n'ont pas eu recours à l'emploi aidé, 3 sont des régies directes employant très peu de permanents, et les deux autres n'ont employé que des salariés en CDD de courte durée ou en CDDU.

Au total, **36 personnes** bénéficient d'un dispositif d'aide à l'emploi, correspondant à **26 ETP**, soit à peu près la **moitié des ETP permanents**. Les structures ayant recours à ces dispositifs comptent en moyenne **2,8 salariés en emploi aidé**. Le **montant total** accordé au titre de l'emploi aidé s'élève à **265 031 €**.

Conventions collectives et syndicats d'employeurs

Conventions et textes appliqués



Conventions collectives

16 structures appliquent une convention collective ou un texte statutaire

Parmi elles, les 6 structures en régie directe appliquent nécessairement le texte de la Fonction Publique Territoriale.

Syndicats d'employeurs

5 structures adhèrent à au moins un syndicat d'employeurs

Toutes les 5 adhèrent au Syndicat des Musiques Actuelles (**SMA**), et l'une d'entre elles adhère également au Syndicat National des radios libres (**SNRL**).

Convention collective

Une convention collective est un texte réglementaire qui définit, au sein d'une branche professionnelle, les conditions d'emploi des salariés (coefficient de rémunération, types de contrats, etc.).

Autres ressources humaines

Personnel mis à disposition

5 structures ont bénéficié de personnel mis à disposition par une collectivité territoriale.

Parmi ces structures, 3 sont des régies directes et bénéficient donc logiquement de soutien en termes de ressources humaines de la part des collectivités qui les gèrent. Les deux autres structures sont des associations qui reçoivent un appui constant de la part de collectivités.

Services civiques

• **3 structures** ont eu recours au service civique, accueillant **4 personnes** pour un total de **1952h** (ce qui correspondrait à plus d'un salarié à temps plein).

Le service civique

Le service civique est un dispositif national créé en 2010 visant à encourager l'engagement citoyen. Dans ce dispositif, l'État prend en charge l'indemnité versée à la personne engagée, ainsi que l'intégralité de sa couverture sociale. Le service civique peut être mis en place dans les organismes agréés, les associations à but non lucratif ainsi que les personnes morales de droit public, et s'adresse notamment au secteur culturel.

Stagiaires indemnisés

• **4 structures** ont eu recours à des stagiaires indemnisés.

• **4 stagiaires** ont été accueillis, pour un total de **2288 heures**, ce qui correspond à une durée moyenne de **4 mois** par stage.

Importance du bénévolat

• **16 structures** ont eu recours au bénévolat. La **totalité des associations** adhérant au Patch font appel à des bénévoles.

504 bénévoles au total, dont :

• **93 bénévoles** dans les **instances dirigeantes** des associations (bureaux, conseils d'administration)

• **411 bénévoles « occasionnels »**, qui participent aux activités des structures (concerts, émissions de radio...)

En moyenne, on compte 31 bénévoles par structure, pour un total estimé de **21 585 heures bénévoles**.

En termes de capacité de travail, ce volume horaire correspondrait à **12 salariés à temps plein**. Rapporté aux 58 ETP salariés (hors intermittents), ce chiffre indique le poids non négligeable du bénévolat dans la filière.

L'engagement bénévole est en effet une caractéristique structurelle du milieu culturel : une enquête du DEPS publiée en janvier 2014 montre qu'en France, les associations culturelles emploient de manière bénévole l'équivalent de 189 000 emplois à temps plein.

3. Données budgétaires

Les données économiques fortement contrastées des adhérents du Patch témoignent une nouvelle fois de la diversité des acteurs des musiques actuelles en Picardie.

Note : L'une des structures du pôle régional ayant été créée fin 2014, il a semblé peu approprié de faire apparaître ses données budgétaires 2014, qui n'auraient pas été représentatives d'un exercice entier. Cette partie porte donc sur 19 structures.

4 structures sur 19 sont assujetties à la TVA, dont une partiellement. Cela confirme que les activités de la plupart des structures ne présentent **pas de caractère lucratif**, et ne font pas concurrence au secteur privé commercial.

Malgré le régime de droit privé qui régit les associations adhérentes du Patch, elles ont donc en majorité un **caractère « d'intérêt général* »**.

Charges

4 672 152 € de charges sur l'ensemble des structures

Soit une moyenne de 245 903 € de charges par structure.

Mais la **médiane** des charges est plus basse : la moitié des structures a dépensé **moins de 161 593 €**, ce qui témoigne de la **concentration des charges**. En effet, 3 structures ont dépensé plus de 500 000 € en 2014, tandis que les 3 ayant le moins de charges ont dépensé moins de 30 000 €.

Note : Les structures adhérentes n'étant pas toutes exclusivement dédiées aux musiques actuelles, nous avons jugé pertinent pour notre enquête de proratiser ce volume de charges en fonction de la part déclarée des musiques actuelles dans le budget des structures.

Les charges liées aux musiques actuelles sont estimées à **2 968 299 €**, soit 64% du total des charges des structures.

Charges de personnel

2 317 528 € de charges de personnel

La **moitié des dépenses** des structures est donc consacrée aux charges de personnel, qui comprennent les **salaires** mais aussi les **charges sociales et fiscales** qui y sont liées.

* Observation Participative et Partagée du Spectacle Vivant en Pays de la Loire (Le Pôle, 2012).

Produits

4 681 842 € de produits sur l'ensemble des structures

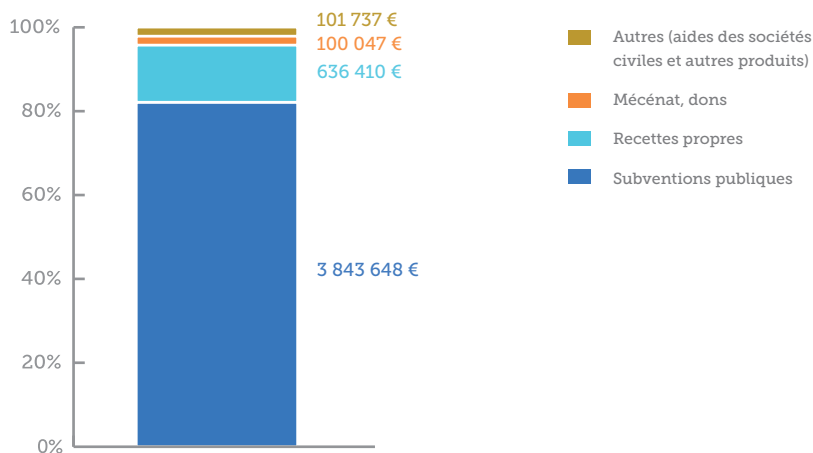
Soit une moyenne de 246 413 € par structure.

Mais la **médiane** des produits s'élève seulement à **161 593 €**, ce qui signifie que, comme les charges, les **produits sont assez concentrés** : 3 structures ont plus de 450 000 € de produits, tandis qu'à l'autre extrémité du panel 3 structures ont moins de 30 000 € de produits (et l'une d'elles moins de 3000 €).

Note : De la même manière que pour les charges, nous avons calculé le volume des produits dédiés spécifiquement aux musiques actuelles.

Les produits liés aux musiques actuelles s'élèvent à **2 929 861 €**, soit 62% du produit total des structures.

Répartition des produits



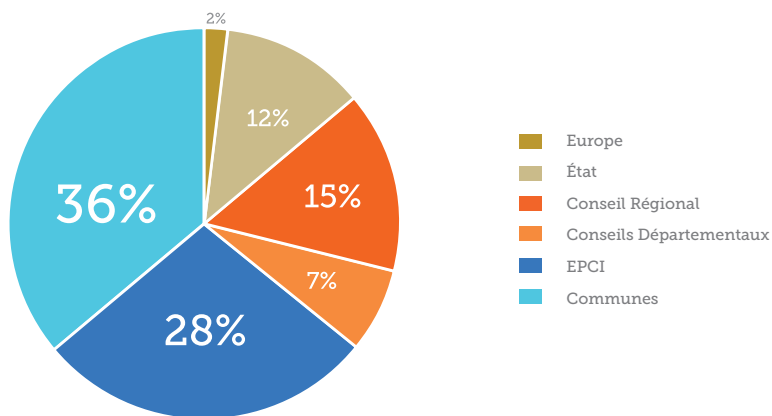
Recettes propres

Elles constituent le chiffre d'affaires des structures et sont le fruit des ventes et prestations réalisées par ces dernières. Les recettes propres sont constituées en majorité par des recettes de billetterie, mais incluent également les cotisations des adhérents des associations.

Si la moyenne des recettes propres par structure est de 33 495€, la médiane est plus basse : la moitié des structures perçoit moins de 24 000€ de recettes propres ; ce qui montre une certaine **concentration des recettes**. En effet, l'écart entre le volume le plus important (121 922 €) et le volume le moins important (2 255 €) de recettes propres confirme l'hétérogénéité des budgets.

636 410 € de recettes propres, soit 14% du produit total des structures

Subventions publiques



Du fait de leur caractère non-lucratif, les structures du Patch ne s'appuient que très peu sur leur chiffre d'affaires, et la majorité de leurs produits provient de subventions publiques.

Note : Nous avons inclus dans cette entrée « subventions » toutes les aides publiques : les subventions de fonctionnement et d'investissement, les aides à l'emploi, mais aussi le budget alloué par les collectivités aux équipements en régie directe.

Le total des subventions s'élève à 3 843 648 €, soit 82% du total des produits.

En moyenne, les structures perçoivent 201 681 € de subventions. Mais la médiane est plus basse.

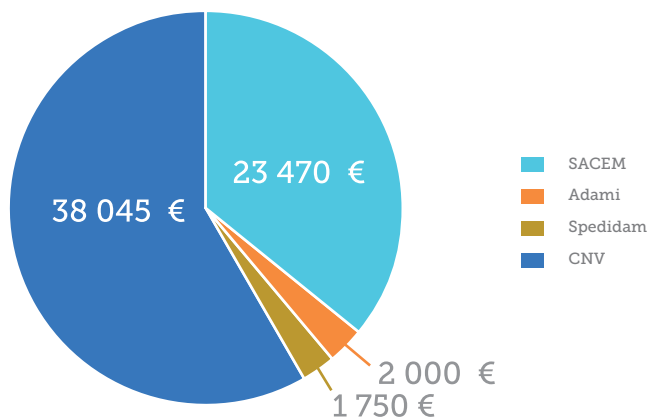
La moitié des structures perçoit moins de 132 123 € de subventions

Mécénat et dons privés

10 structures ont bénéficié d'apports de mécènes et/ou de dons privés en 2014, pour un montant total de 100 047 €.

Aides des sociétés civiles et des organismes professionnels

5 structures ont bénéficié d'aides de sociétés civiles, pour un total de 65 625 €



Les sociétés civiles (SACEM, Adami, Spedidam) sont des sociétés de gestion des droits d'auteur, c'est-à-dire des organisations à but non lucratif qui perçoivent et redistribuent les droits d'auteur et droits voisins. Cette mission de perception/répartition s'accompagne généralement d'une mission de soutien aux projets, qui permet aux structures de la filière de percevoir des aides à la diffusion, à la création, ou encore à la formation des artistes.

Le Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz (CNV), est un EPIC (Établissement Public à caractère Industriel et Commercial) créé en 2002 et placé sous tutelle du Ministère de la Culture.

« La mission du CNV est de soutenir le spectacle vivant de musiques actuelles et de variétés, grâce aux fonds collectés par la taxe sur les spectacles et par la redistribution de ceux-ci sous la forme d'aides financières aux divers porteurs de projets. »

Focus

4. Action culturelle et musiques actuelles

L'action culturelle est la deuxième activité la plus citée par les adhérents du Patch. 19 structures sur 20 déclarent mener des projets dans ce domaine. Elle est donc largement développée sur le territoire, c'est pourquoi nous avons souhaité approfondir les données sur cette activité sous la forme d'un focus.

Définition de l'action culturelle

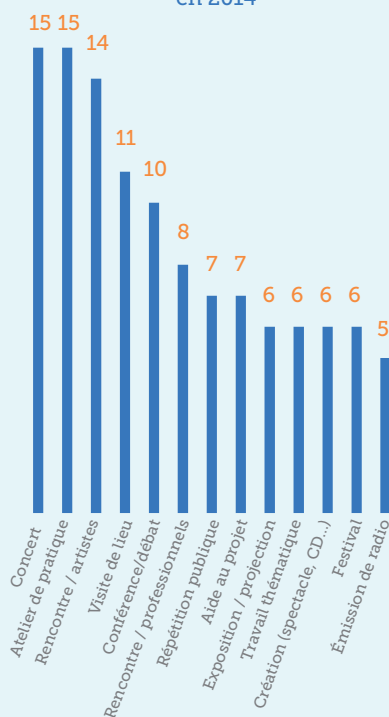
L'action culturelle ne possède pas de définition institutionnelle et figée. Pour les besoins de l'enquête, nous l'avons définie comme l'ensemble des projets s'adressant à des publics « éloignés » de la culture ou des structures culturelles, et/ou des actions identifiées comme telles par les dispositifs de financement public, c'est-à-dire celles pour lesquelles un soutien public a été reçu au titre de l'action culturelle.

4 structures disposent d'un poste dédié exclusivement à l'action culturelle

Les projets d'action culturelle

On entend par « projet » une unité d'action cohérente, qui peut comprendre plusieurs activités, voire s'étendre sur plusieurs dates. Exemple : un concert suivi d'une rencontre avec un artiste.

Nombre de structures ayant mené ces projets en 2014



En 2014, 230 projets d'action culturelle ont été menés dans le champ des musiques actuelles

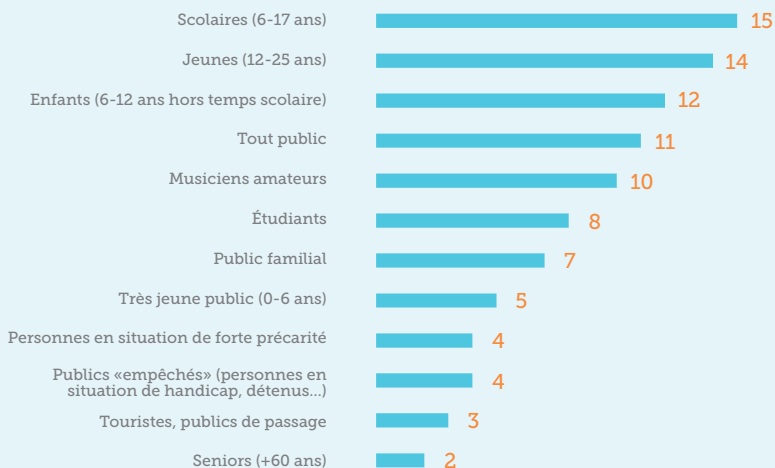
Les objectifs de l'action culturelle*

1- Sensibiliser / éduquer les publics : c'est l'objectif le plus cité en premier rang par les répondants. Pour les porteurs de ces projets, la mission de sensibilisation des publics est inhérente à l'action culturelle ; elle en constitue l'essence. Les projets d'action culturelle seraient donc avant tout mis en place **pour les publics**.

2- Promouvoir les musiques actuelles : cité par 18 structures, cet objectif s'inscrit davantage dans une volonté de renforcer la place de la filière sur le territoire. Ces projets sont donc également menés **au nom du secteur**.

3- Encourager l'expression, l'initiative, la créativité : cité par 17 structures, cet objectif indique la volonté de **promouvoir la pratique artistique** et de **dynamiser l'amont de la filière**.

Les publics de l'action culturelle



Les projets d'action culturelle ont touché plus de 14 000 personnes en 2014

Les moyens de l'action culturelle

Sur les 19 structures ayant mené des projets d'action culturelle en 2014, 16 ont bénéficié de soutiens financiers spécifiques pour les mettre en place.

Au total, 213 371 € ont été accordés à ces structures au titre de l'action culturelle.

* La typologie des objectifs adoptée pour notre OPP s'appuie sur l'enquête « Actions culturelles et musiques actuelles » menée en 2013 par la Fédélima et Opale (CNAR culture).

Conclusion

Cette première enquête menée en suivant les principes de l'observation participative et partagée nous permet de réaliser une photographie à un instant donné des réalités socio-économiques et des activités des adhérents du pôle régional. Si elle favorise l'interconnaissance et facilite les nouvelles coopérations entre opérateurs de la filière, l'observation participative et partagée doit s'inscrire dans le temps afin d'identifier les enjeux auxquels la filière des musiques actuelles sera confrontée. Sa poursuite et son élargissement mettront en exergue les évolutions des structures et rendront possible la formulation de réponses collectives à ces enjeux.

À l'heure où la pluridisciplinarité est une réalité incontestable et même si les grandes filières culturelles ont chacune des spécificités et des réalités propres, il convient d'envisager la continuité de ce travail d'observation dans une dimension transversale impliquant les acteurs des musiques actuelles mais également du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, des arts visuels, du patrimoine, du livre et de la lecture. En complément d'enquêtes sectorielles spécifiques éclairant les enjeux structurels, des chantiers communs peuvent être menés sur des thématiques partagées telles que l'économie, l'emploi, l'action culturelle, la formation ou les relations aux territoires.

Dans l'optique de la fusion des régions Nord-Pas de Calais et Picardie, cette interconnaissance semble constituer un enjeu primordial pour favoriser la création de passerelles dépassant les filières et pour faciliter les coopérations futures entre structures picardes et nordistes. L'observation participative et partagée réalisée de façon transversale constitue donc une démarche novatrice et adaptée aux enjeux actuels. Sa mise en place participera à améliorer le dialogue interprofessionnel et à co-construire une politique culturelle globale et ambitieuse s'inscrivant au sein de ce nouveau territoire.

François Demarche
Directeur du Patch

Chiffres clés

*Des structures
encore fragiles...*

En termes
de ressources
humaines :

2

structures entièrement bénévoles

36

emplois aidés
(sur 93 salariés)

26%

de permanents à temps partiel
(moyenne régionale : 18%)

En termes
budgétaires :

3 millions d'euros

dédiés aux musiques actuelles

*... mais des acteurs
dynamiques et
fortement présents
sur le territoire.*

Un territoire
dynamique :

2

structures adhérentes
créées en 2014

19

structures agissant
au niveau départemental

Des activités
nombreuses
et diversifiées :

De 3 à 14

activités par structure

230

projets d'action culturelle menés
(touchant environ 14 000 personnes)

Remerciements

Le groupe de travail sur l'observation, pour son implication dans l'élaboration de cette OPP : Nicolas Ossywa (Prolifik Records), Philippe Renault (ASCA), Jessica Vaillant (Radio Campus Amiens), Vadim Vernay (La Mais^on).

L'ensemble des adhérents du Patch pour le temps qu'ils ont consacré à cette enquête.

Claire Hannecart du Pôle de coopération pour les musiques actuelles en Pays de la Loire et Patricia Coler de l'Ufisc pour leurs conseils.

Enquête réalisée par Camille Cheminet, chargée d'études et d'observation au Patch.

Conception graphique par Émilie Bergogne www.emiliebergogne.fr.

Le Patch

Pôle régional des musiques actuelles en Picardie

Le Patch est le pôle régional des musiques actuelles en Picardie. Créé en 2005, il développe en actes la structuration de la filière des musiques actuelles, les coopérations professionnelles et territoriales, ainsi que les connexions de cette filière avec son environnement professionnel inter-régional et national.

Par une approche collective et partagée, il mène un travail d'observation et de concertation sur les enjeux de la filière, accompagne les acteurs de terrain dans leur développement (artistes et porteurs de projet) ainsi que les collectivités territoriales dans la mise en oeuvre de politiques publiques inscrites dans le champ des musiques actuelles. Il sensibilise et mobilise également les acteurs sur la question des risques auditifs à travers un travail d'éducation artistique et culturelle.

Enfin, à travers une fonction « prospective », le pôle régional des musiques actuelles en Picardie expérimente de nouvelles formes de coopérations et de nouveaux outils porteurs pour la filière.



Contact

Siège :

8 avenue de Bourgogne - 60 000 Beauvais

Bureau :

5/2 passage Bélu - 80 000 Amiens

Tél. 03 22 50 06 22

contact@le-patch.net

www.le-patch.net

Le Patch – Pôle régional des musiques actuelles en Picardie reçoit le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication – DRAC de Picardie, du Conseil Régional de Picardie, des Conseils Départementaux de l'Oise et de la Somme et de la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole.

